

COMMUNE DE HUNTING

SEANCE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2015

Sous la présidence de M. Cédric PAYNON, Maire

Présents : FOUSSE Louis, BONNET François, COUILLAULT Béatrice,
EVEN Christine, GUIRKINGER Sandra, ROCK Nicolas, SADLER Jessica,
TRONCA Nadine, WIBRATTE Olivier,

Procurations : EL MOUAFAK Nadia donne procuration à PAYNON Cédric
GERARDY Pierre-Paul donne procuration à COUILLAULT Béatrice
LECOMTE Michel donne procuration à WIBRATTE Olivier

Absents : LAUER Chantal et ZEIMETH Fernand

Demande d'Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Réalisation d'un Contrat de Prêt auprès de la caisse de dépôts et consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de modifier l'ordre du jour.

1. Communication du Maire

Par délibération du Conseil du 27 mai 2014 et en application de l'article L 2122-22 et du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire sur les matières prévues par les textes.

En conformité avec ces derniers et par la présente communication, il rend compte au Conseil des décisions prises dans ce cadre.

Arrêtés du Maire :

- N°11/2015 du 26 juin 2015 autorisant l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 2^{ème} catégorie à l'Association Sportive de Hunting, à l'occasion de la fête des Cerises.

Dépenses :

Aménagements fleurissement (plantes à massifs) par FULL Services - Luxembourg :
2 988€ TTC

2. Emprunt pour l'achat d'une grange permettant l'accès à une zone constructible 1AU

Monsieur le maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 50 000€.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des caractéristiques des offres des différents établissements bancaires et notamment des conditions générales version n°CG—LBP-2015-05 proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

**COMMUNE DE HUNTING
SEANCE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2015**

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler	1A
Montant du contrat de prêt	50 000€
Durée du prêt	5 ans
Objet du prêt	Financer les investissements

TRANCHE OBLIGATOIRE À TAUX FIXE JUSQU'AU 01/09/2020

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

M o n t a n t	:	50 000€
Versement des fonds	:	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 26/08/2015 avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel	:	taux fixe à 1.30 %
Base de calcul des intérêts	:	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances amortissement et intérêts	:	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	:	échéances constantes
Remboursement anticipé	:	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

COMMISSION

Commission d'engagement : 250 euros

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

3. Constitution d'un groupement de commandes permanent avec la CC3F

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 juin 2015 et portant création d'un groupement de commandes permanent ;

Considérant la volonté conjointe de la CC3F, de ses communes et des syndicats de communes membres de trouver des pistes d'économies et des moyens de mutualiser certains achats, il est proposé la création d'un groupement de commandes permanent :

Le périmètre du groupement de commandes recouvre :

- réalisation de travaux de voirie et assimilés
- contrôle des aires de jeux, des installations sportives et mise en conformité,
- contrôle des dispositifs de protection incendie, leur mise en conformité, leur fourniture et leur installation
- fourniture de sel de déneigement
- fourniture de matériels et de mobilier de bureau

COMMUNE DE HUNTING SEANCE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2015

- fourniture et pose de signalisation verticale et horizontale
- réalisation de travaux d'entretien ou de création d'espaces verts (notamment de fauchage, d'élagage, de broyage)
- fourniture de végétaux
- fourniture d'énergie (gaz, fioul, électricité...)
- fourniture, pose et entretien des installations d'éclairage public et des décorations de Noël
- prestations de nettoyage de locaux, de voirie, de bâtiments
- entretien des véhicules
- entretien des installations d'assainissement
- entretien et contrôle des installations thermiques des bâtiments publics
- prestations de ramonage
- maintenance informatique

Ce périmètre pourra évoluer par voie d'avenant.

LA CC3F est désignée comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur, pour l'ensemble du champ d'application du groupement.

Pour les marchés en procédure adaptée, la commission aura un rôle consultatif et pourra formuler des avis et recommandations au pouvoir adjudicateur.

Pour les procédures formalisées, la CAO compétente sera celle de la CC3F.

Chaque membre pourra désigner un représentant avec voix consultative.

Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

4. Modification des statuts du Syndicat mixte touristique du Nord mosellan

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 juin adoptant le projet de statuts du syndicat et approuvant la modification des statuts communautaires permettant l'adhésion de la CC3F ;

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts communautaires afin de permettre l'adhésion de la CC3F au syndicat mixte touristique du Nord Mosellan.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification statutaire permettant l'adhésion de la CC3F au syndicat mixte touristique du Nord Mosellan.

5. Réalisation d'un Contrat de Prêt auprès de la caisse de dépôts et consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'objet susvisé, délibère pour le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA. Le Maire est invité à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et

COMMUNE DE HUNTING
SEANCE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2015

consignations un Contrat de Prêt composé de deux Lignes du Prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales du Prêt sont les suivantes :

Montant maximum du prêt : 24 780 €

Durée d'amortissement du prêt : 17 mois

Dates des échéances en capital de chaque Ligne du prêt :

- Ligne 1 du Prêt : Décembre 2016

- Ligne 2 du Prêt : Avril 2017

Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %

Amortissement : in fine

Typologie Gissler : 1A

A cet effet, le Conseil Municipal **AUTORISE** son Maire, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat.

Délibéré et voté à l'unanimité des membres présents.

Fin de la séance

PAYNON Cédric

FOUSSE Louis

COUILLAULT Béatrice

BONNET François

EVEN Christine

GUIRKINGER Sandral

ROCK Nicolas

SADLER Jessica

WIBRATTE Olivier